

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES



www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



Collection 2015 : Afrique du Sud • Angola • Autriche • Brésil • Cameroun • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Hongrie • Inde • Italie • Japon • Kenya • Malaisie • Maroc • Mexique • Mongolie • Nigeria • Philippines • Pologne • Russie • Sénégal • Serbie • Turquie • Ukraine

Toutes les fiches pays sont disponibles sur : <http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>

Cameroun

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		CAMEROUN	FRANCE
Superficie	km ² – 2012	475 440	549 190*
Population	millions d'habitants – 2012/13	22,3 (+2,5%)	65,6 (+0,5%)
Indice de développement humain (IDH)	2013	0,504 (152 ^e rang mondial)	0,884 (20 ^e rang mondial)
PIB	Md€ – 2013	22 (98 ^e rang mondial)	2 114 (5 ^e rang mondial)
Taux de croissance du PIB	% annuel – 2012/13	+5,6	+0,3
PIB / habitant	€ – 2013	1 001	32 233
Part de l'agriculture dans le PIB	% – 2013**	22,9	1,7
Surface arable	Mha – 2012	6,2	18,3
Terres agricoles	Mha – 2012	9,7	28,8
Surface forestière	Mha – 2012	19,5	16,1
Balance commerciale tous secteurs	Md€ – 2013	-1,8	-31,3
Échanges commerciaux agroalimentaires	M€ – 2012 pour Cameroun 2014 pour la France	Exportations : 600 (dont 23% IAA)***	Exportations : 57 200 (dont 74% IAA) Variation 2013/14 (en €) : -3,9%
		Importations : 1 000 (dont 59% IAA)	Importations : 48 100 (dont 73% IAA) Variation 2013/14 (en €) : -0,2%
Balance commerciale agroalimentaire	M€ – 2012 pour Cameroun 2014 pour la France	Solde : -400 Source douanes Cameroun	Solde : +9 100 Source douanes France
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ - 2014	C vers F : 178 (dont 39% IAA) Variation 2013/14 : +9,7% Source douanes France	F vers C : 180 (dont 56% IAA) Variation 2013/14 : -1,9% Source douanes France
Part du flux bilatéral dans les importations agroalimentaires		0,4% des importations de la F Rang parmi les fournisseurs de F : 38 ^e	21,1% des importations de C Rang parmi les fournisseurs de C : 1 ^{er}
Part du flux bilatéral dans les exportations agroalimentaires		0,3% des exportations de la F Rang parmi les clients de F : 38 ^e Source douanes France	14,6% des exportations de C Rang parmi les clients de C : 2 ^e Source douanes Cameroun

*549 190 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

** L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

*** Produits des Industries AgroAlimentaires, par opposition aux produits agricoles, incluent les produits de 1^{er} et 2^e transformation. Les produits de la mer et les aliments pour animaux sont classés par convention de Business France en IAA.

Ce qu'il faut retenir

✚ Le Cameroun est un pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) non PMA (pays les moins avancés). À ce titre, il ne bénéficie pas de l'initiative *Tout sauf les armes*.

✚ Le pétrole occupe une place importante dans l'économie camerounaise (54,5% des exportations en valeur en 2013).

✚ Le secteur agricole représente 22,9% du PIB du pays en 2013 et emploie 62% de la population active.

✚ Avec ses 160 filiales et ses 200 entreprises présentes au Cameroun, la France fait partie des tous premiers investisseurs étrangers dans ce pays. En particulier, le

nombre important de PME-PMI fondées par des Franco-Camerounais témoigne de la vitalité des liens économiques tissés entre les deux pays.

✚ Le deuxième C2D (contrat de désendettement et de développement), portant sur la période 2011-2016, est largement affecté à l'agriculture et au développement rural.

✚ Des actions sont conduites avec le MAAF dans le secteur de la formation.

✚ La France et le Cameroun ont signé le 21 mai 2009 un Accord relatif à la gestion concertée de l'immigration.

Production agricole

L'agriculture est un secteur clé de l'économie camerounaise qui lui assure son autosuffisance alimentaire et des devises. Elle contribue pour **22,9% au PIB** et représente en 2013 environ **23% des exportations** totales du pays.

Le secteur agricole est le premier employeur avec **62% de la population active**.

Les nuances climatiques (climat équatorial, tropical humide et tropical sec) et pédologiques que l'on rencontre du nord au sud du pays engendrent un **potentiel agricole riche et très diversifié**. La gamme des produits cultivés s'étend des cultures vivrières (mil, sorgho, manioc, ignames) aux cultures d'exportation (banane, ananas, café, cacao, huile de palme, coton). Quelques cultures non traditionnelles sont apparues plus récemment (pomme de terre, oignon, haricot).

Les principales cultures d'exportation sont la banane, le cacao, le café, le coton et le caoutchouc.

La production nationale commercialisée de café s'est établie à 16 142 t à la clôture de la campagne caféière 2012/2013. Elle a connu par rapport à la précédente campagne une contraction jamais observée auparavant (-58%). Cette contre-performance a conduit le gouvernement à adopter en septembre 2014 un plan de relance de la filière café et de celle du cacao. Le gouvernement vise d'ici 2020 à atteindre une production de 600 000 t de cacao, de 150 000 t de café robusta et de 35 000 t de café arabica. Ce plan prévoit un financement de 600 Md de FCFA (914 M€) à chercher prioritairement au niveau des filières elles-mêmes. Pour atteindre ces niveaux de productions, il sera nécessaire de développer de nouvelles plantations.

La production de coton de la campagne 2013/2014 s'est élevée à 240 000 t (elle a été financée à hauteur de 8,5 Md de FCFA (13 M€) par la BID et 35,5 Md de FCFA (54 M€) par cinq banques locales), contre 210 000 t pour la campagne

2012/2013. L'objectif de production de la campagne 2014-2015 est de 300 000 t.

Le Cameroun souhaite relancer la production de riz en particulier du périmètre de la Semry (qui revendique une production annuelle proche de 100 000 t) et dans le sud du pays. Les importations de riz ont atteint en 2013, 820 000 t en progression de 48,4% par rapport à 2012.

Les superficies équipées pour l'irrigation s'élevaient en 2011 à 29 000 ha, selon la FAO.

Le secteur de la banane

Le secteur de la banane comprend celui de la banane plantain, cultivée dans les exploitations familiales, destinée à la consommation intérieure ou exportée dans les pays de la sous-région, et celui de la banane dessert, exportée sur le marché international.

Le secteur de la banane est **stratégique** pour le Cameroun. Contribuant pour 1,5% du PIB (soit 6% du PIB primaire), il représente 1,8% des exportations en 2013, et **4,1% des exportations hors pétrole**. Il emploie 45 000 personnes.

La production camerounaise de bananes douces est exportée à **98% vers le marché européen**. En juin 2013 une convention de financement d'un montant de 41 M€ (26,9 Md de FCFA) a été signée entre le gouvernement camerounais et l'Union Européenne relative aux mesures d'accompagnement de la filière banane camerounaise. L'UE a à cette occasion affirmé son soutien à la filière banane jusqu'en 2020. La mise en œuvre des actions porte sur la compétitivité de la filière bananière sur le marché mondial pour améliorer la balance commerciale et augmenter la valeur ajoutée et l'emploi dans le respect des normes environnementales et sociales.

Les plantations à vocation exportatrice couvrent environ 3 600 ha concentrés dans le sud-ouest du pays. La filière banane produit et exporte environ 262 000 t en 2013. Elle comprend deux producteurs principaux :

- la société Plantation du Haut Penja (PHP), 45% de la production camerounaise, filiale de la Compagnie fruitière, société marseillaise.
- la société publique Cameroon Development Corporation (CDC) assure 40% de la production, qui est exportée par la société américaine Del Monte.

La PHP a réalisé d'importants investissements dans l'irrigation, les installations de traitement des fruits et les équipements d'assainissement. À ce jour, l'industrie bananière emploie directement 15 000 personnes dans les zones rurales. Depuis 1988, les exportations de bananes ont enregistré un taux de croissance annuel de 10%. En 2002, leur volume s'est élevé à 313 700 t : selon les estimations, 215 000 t ont été destinées à la Communauté européenne; le restant a été exporté vers les pays de l'Europe de l'Est et d'Afrique du Nord, et dans les pays africains voisins.

Un projet de plantation de palmier à huile fait l'objet de contestations par la société civile et les ONG. Conduit par la compagnie SGSOC (filiale du fonds d'investissement américain Herakles Farm), il portait initialement sur une superficie de 73 000 ha dans la région du sud-ouest. Le projet a été réduit à 20 000 ha et la durée de la concession réduite de 99 ans à une durée provisoire de 3 ans. Toutefois, cette concession soulève toujours des oppositions.

La pêche

La pêche se pratique en mer et sur le continent. Le Cameroun dispose de 360 km de côtes dans la poche Ouest du Golfe de Guinée et d'un important réseau hydrographique, de plaines d'inondation, de marais, de lacs naturels et de retenues d'eau, qui permettent une pêche continentale.

Le PIB halieutique s'élève en 2013 à 155 Md de FCFA (236,3 M€). Le secteur de la pêche emploie 122 000 personnes (secteur primaire), auxquels il faut ajouter 70 000 emplois du secteur secondaire.

En 2012, la production halieutique s'est établie à 64 741 tonnes, elle se compose principalement de la pêche industrielle, de la pêche artisanale et de la pêche continentale.

La production de la flottille de pêche industrielle s'est élevée en 2012 à 13 013 tonnes.

La pêche artisanale est pratiquée dans la zone des 3 milles marins et dans les estuaires à partir de pirogues, sa production en 2012 a atteint 48 645 t.

Pratiquée par environ 100 000 pêcheurs, la pêche continentale représente en 2012 une production de 3 082 tonnes.

La pêche est insuffisante dans le pays alors que les produits de la mer congelés sont le premier poste agroalimentaire d'importation au Cameroun.

Le secteur de l'élevage

Le Cameroun dispose d'une stratégie de développement rural et va élaborer prochainement un **Programme sectoriel agriculture élevage** sur financement de l'Union européenne.

Politique agricole

Le Cameroun souhaite mettre en place un organisme de financement de l'agriculture (banque agricole) mais se heurte à un manque de fonds en la matière.

Le Cameroun souhaite, dans le cadre du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi, lancer un vaste programme d'accroissement de la production agricole en vue de satisfaire non seulement les besoins alimentaires des populations, mais également des agro-industries. Dans ce cadre, il procèdera à la modernisation de l'appareil de production. Il s'agira de :

1. Rendre accessible et disponible les facteurs de production notamment la terre, l'eau et les intrants agricoles ;
2. Promouvoir l'accès aux innovations technologiques à travers notamment le renforcement de la liaison recherche/vulgarisation ;
3. Développer la compétitivité des filières de production.

Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) a été validé le 9 avril 2014 par les autorités camerounaises et par les partenaires au développement disposés à l'appuyer. C'est un plan étalé sur sept ans (2014-2020), qui nécessite un investissement de 3 550 Md de FCFA (5,4 Md€) et qui prône une agriculture de deuxième génération (industrielle). Il s'articule autour de quatre axes principaux : le développement des filières de production (végétales, animales, halieutiques et forestières); la modernisation des infrastructures de production et l'élaboration des mécanismes d'accès aux financements; la gestion et la valorisation durable des ressources naturelles; le renforcement des capacités des acteurs et la promotion de la concertation.

Les démarches à caractère politique du programme sectoriel agriculture-élevage pourraient se traduire ultérieurement dans un texte législatif (loi d'orientation agricole).

Une réflexion est actuellement en cours au niveau régional dans le but de mettre en place une politique agricole régionale commune, elle a fait l'objet d'une rencontre des ministres de l'agriculture de la zone CEMAC en N'Djamena en octobre 2014.

Échanges commerciaux

Les exportations françaises au Cameroun ont atteint 654,3 M€ en 2014. Elles accusent une forte baisse (-7,5%) après deux années de progression marquée (+5,2% en 2013 et +6% en 2012).

Les **machines industrielles et agricoles** passent de la troisième position à la deuxième position avec 82,3 M€ (-15,4%) d'exportations. La dynamique des « grandes réalisations » avec la construction d'infrastructures majeures, connaissant un certain essoufflement.

Les exportations de **produits agricoles** ont atteint 79,3 M€, soit une augmentation de +3,2% par rapport à 2013, un

retour à une croissance positive après la forte baisse de 2013 (-21,2%) qui pourrait s'expliquer par les exportations de céréales qui progressent de 1,2% (après -19,8% en 2013) pour s'établir à 74,7 M€.

Les produits des **industries agroalimentaires** (96,5 M€), connaissent une baisse de 5,1%, qui pourra s'accroître du fait des dispositions de la loi de finances 2015 qui a relevé les droits d'accise sur les boissons alcoolisées. Le malt, le vin, les plats préparés et les « aliments homogénéisés et diététiques » conservent chacun plus de 10 M€ d'exportations. Les exportations des deux derniers augmentent respectivement de +24% et de +17,7%, tandis que celles des deux premiers baissent de -18,7% et de -12%.

Les **importations** agroalimentaires françaises en provenance du Cameroun sont en progression par rapport à 2013 (+9,7%) et s'établissent sur l'année à 178 M€. Les produits les plus demandés en France en provenance du Cameroun restent **les fruits tropicaux et subtropicaux** (89 M€) en baisse de -6,5%, suivis du **cacao et ses dérivés** (61,3 M€) qui connaissent une forte embellie à +33,4% après +10,4% en 2013.

Accords internationaux

L'Union européenne a lancé des négociations régionales avec les pays ACP suite à la contestation de la préférence unilatérale qu'elle leur accordait et qui a été jugée discriminatoire vis-à-vis des autres pays en développement dans le cadre des règles de l'OMC. Ces négociations devaient aboutir fin 2007.

En vue de sauvegarder son accès au marché UE, le Cameroun, pays non PMA et membre de l'union douanière CEMAC, a paraphé en décembre 2007 un **Accord de partenariat économique intérimaire (APEI) bilatéral** avec l'UE, l'a signé en janvier 2009, puis ratifié en juillet 2014, en dehors du cadre régional de négociation. Grâce à cet accord, le Cameroun continue d'exporter ses produits agricoles ou transformés vers l'UE en franchise de droits de douane, en échange d'une libéralisation de 80% de ses importations en provenance de l'UE sur une période de 15 ans à partir de 2021. L'application provisoire de l'accord a débuté le 4 août 2014. L'accord ne contenant pas de protocole sur les règles d'origine, les discussions sur la constitution d'un protocole Règles d'origine devraient avoir lieu en 2015.

Les négociations d'un accord de partenariat économique régional entre l'UE et l'Afrique centrale (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, Congo Brazzaville, République Démocratique du Congo (RDC), Tchad, République centrafricaine, São Tomé et Príncipe) progressent peu.

Le Cameroun est membre de l'OMC depuis 1995. Le pays fait partie à la fois du groupe des pays ACP et du groupe africain en terme géographique. Sur le plan de la négociation agricole, le Cameroun appartient au G33 regroupant des PED intermédiaires entre le G20 et les PMA, souhaitant lutter contre l'érosion des préférences. Le principal objectif du

Cameroun dans les négociations de l'OMC réside dans le secteur de la banane. Comme la Côte d'Ivoire, le pays est directement concerné par l'accord intervenu à l'OMC en décembre 2009 sur le contentieux lié à l'application de l'accord banane de juillet 2008 qui oppose l'UE aux pays d'Amérique Centrale et d'Amérique Latine. Soutenu par les autres pays ACP, le Cameroun considère que l'accord signé par l'UE va à l'encontre de ses intérêts en opérant une forte érosion des préférences commerciales accordées historiquement dans le cadre plus général des accords de Cotonou. La forte baisse du droit multilatéral de la banane couplé aux négociations bilatérales conclues entre l'UE et les pays d'Amérique Latine producteurs de « banane dollars » (Pérou, Colombie, pays d'Amérique Centrale) devrait fragiliser ce secteur. Afin de le restructurer, un programme financier a été mis en place par la Commission à l'attention des pays ACP exportateurs de banane (enveloppe globale de 190 M€ sur la période 2010 à 2013 ouvert aux 10 pays – dont le Cameroun – ayant exporté plus de 10 000 t/an en moyenne sur le marché européen ces 10 dernières années). Un accord conclu à l'OMC en novembre 2012 a définitivement mis fin au contentieux.

Le Cameroun est Coordinateur régional pour l'Afrique au sein du *Codex alimentarius*.

Sécurité alimentaire : le Cameroun est actuellement membre du Conseil de la FAO et joue un rôle actif dans cette enceinte. Il préside le comité financier jusqu'à juin 2015.

Relations bilatérales

Le Cameroun a atteint le Point d'achèvement de l'initiative PPTTE (Pays Pauvres Très Endettés) le 28 avril 2006. À compter du Point d'achèvement, 100% des échéances AFD dues par le Cameroun à la France sont re-financées par des dons. Ces échéances constituent les ressources du C2D (Contrat de Désendettement-Développement) dont le premier a atteint un montant de 537 M€ pour la période 2006-2010, un second, largement affecté à l'agriculture et au développement rural, a atteint 326 M€ pour la période 2011-2016. Un troisième (et dernier) C2D est en préparation pour l'après 2016.

Actions du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt (MAAF)

ADEPTA

Dans le domaine agroalimentaire, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) soutient des démarches partenariales originales fondées sur le transfert d'un savoir-faire associatif au travers des actions menées par l'ADEPTA (*Association pour le Développement des Échanges Internationaux des Produits et Techniques Agroalimentaires*, regroupant plus de 200 entreprises ainsi que des instituts de recherche, des centres techniques et des cabinets d'ingénierie. L'ADEPTA a ouvert, à l'automne 2010, un premier bureau de représentation, à Dakar, pour couvrir l'Afrique de l'Ouest).

Enseignement agricole

Le nombre de mobilités d'apprenants et d'enseignants dans le pays a décliné du fait des difficultés en matière de sécurité pour les ressortissants français en Afrique, consécutives à l'intervention française au Mali et à l'enlèvement de Français au Nord-Cameroun. Le réseau Cameroun des établissements d'enseignement agricole français poursuit cependant ses activités et œuvre en particulier à l'entretien des partenariats, en appuyant notamment les opportunités d'accueil sous différentes formes dans les établissements.

Le Cameroun a fait depuis 2009 de la formation agricole l'une de ses priorités en incluant cette dernière dans son contrat de désendettement et de développement (C2D) avec la France, dans le cadre du programme camerounais AFOP (Programme d'appui à la rénovation et au développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche). Un consortium de huit établissements ou organisations de l'enseignement agricole, coordonné par Montpellier SupAgro et comportant entre autres AgroSup Dijon, l'École nationale de formation agronomique (ENFA) de Toulouse, le réseau des délégués régionaux chargés d'ingénierie de la formation, l'Inspection de l'enseignement agricole et l'Union nationale des Maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation, avait été sélectionné en juin 2009 suite à l'appel d'offre international lancé pour l'assistance technique de ce programme. Parmi eux, le lycée Jules Rieffel de Nantes et le CRA d'Ebolowa ont mis en place un jumelage tout à fait exemplaire.

Les modalités concrètes de sa mise en œuvre intègrent des relations bilatérales entre les ministères camerounais et français et des rencontres entre experts. Le réseau Cameroun de l'enseignement agricole français, qui regroupe une dizaine d'établissements menant des échanges de long terme avec ce pays, est également partenaire de ce programme. La poursuite de ce travail au sein du programme AFOP 2, toujours soutenu par l'AFD, est en cours depuis 2014, avec à nouveau l'assistance technique d'un consortium d'établissements et d'organisations de l'enseignement agricole français. Cette nouvelle phase intègre l'objectif d'inclure désormais les questions d'installation agricole et d'insertion économique.

Parallèlement à ce travail, et dans le cadre du renforcement des relations entre les institutions françaises et camerounaises en charge de la formation agricole et rurale, cinq agents chargés de la mise en œuvre d'AFOP au Cameroun (fonctionnaires des deux ministères de l'agriculture et du développement rural, MINADER, et de l'élevage, des pêches et des industries animales, MINEPIA, ainsi que deux responsables d'établissement) ont été reçus en France en janvier 2014. Gouvernance d'établissement, statut des maîtres de stage, insertion des établissements dans leur territoire, rôles des échelons régional et national : l'ensemble de ces points jugés prioritaires au regard de la réforme camerounaise ont été analysés. Enfin, sept stages du programme GéCo-GLEN vont se dérouler au Cameroun en 2015, ce qui constitue une nette progression par rapport aux deux années précédentes.

Sécurité sanitaire

Le COLEACP (Comité de Liaison Europe-ACP), en collaboration avec un consortium d'organisations européennes spécialisées dans la sécurité sanitaire des aliments dont la Direction générale de l'alimentation, le CIRAD, l'ANSES, le GIP FVI et l'ENSV sont membres, s'est vu confier par l'Union européenne la mise en œuvre du programme EDES.

Ce programme a pour objectif final d'assurer la sécurité sanitaire des aliments pour tous les consommateurs, ACP et UE, et donc de disposer d'un système national cohérent pour l'ensemble des produits en évitant le développement de systèmes de sécurité sanitaire à deux vitesses.

Mis en œuvre à la demande du Groupe des États ACP, il est financé par le Fonds Européen de Développement à hauteur de 29,5 M€ afin de soutenir durablement leurs exportations.

Sources : Banque mondiale, douanes françaises et camerounaises citées par Business France 2013 et 2014, FAO, MAAF, Ambassade de France au Cameroun.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). **Adresser les demandes à patrice.delarens@agriculture.gouv.fr.**

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du Service Europe et International de la DGPE (BEPI, BUE, BMSA), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP

